



Du véhicule utilitaire à la semi-remorque en passant par le porteur, Lamberet distribue ses carrosseries de 1 à 100 m³ dans toute l'Europe.

Lamberet maîtrise et fédère l'ensemble des savoir-faire liés à la conception, la fabrication et la distribution de ses produits.

LAMBERET : L'ENGAGEMENT A TOUS LES DEGRÈS

Maillon fort de la chaîne du froid, Lamberet offre une gamme unique sur le marché des véhicules frigorifiques.

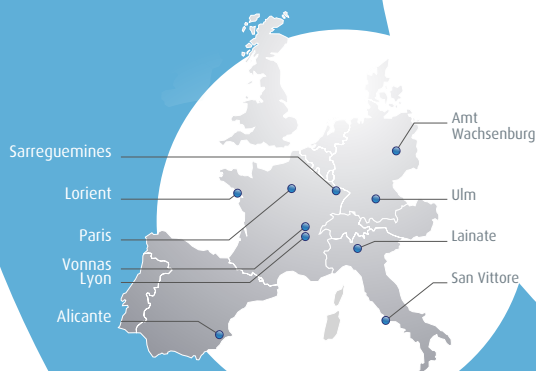
+ 50 ans d'expertise

+ 200 000 véhicules livrés depuis 1965

de production spécialisés en Europe 4 sites

+ 350 agences SAV réparties dans tout le monde

10 sites intégrés de service et de finition



CONCEPTION

Lamberet maîtrise à la fois le design et le processus de fabrication de ses carrosseries. Nos centres de Recherche et Développement sont dotés des logiciels de conception et de simulation numérique les plus performants.

Ils regroupent tous les savoir-faire d'un spécialiste des matériaux composites dédiés au transport frigorifique : la plasturgie, l'injection, la chaudronnerie, la peinture-poudre, la mécanique, l'assemblage des carrosseries et enfin les groupes frigorifiques.

PRODUCTION

Lamberet : l'industriel de l'artisanat. 4 sites de production en Europe, 4 fois plus de possibilités. Grandes séries, CKD, sur-mesure, 1 m³, 100 m³... Lamberet invente son propre modèle : la personnalisation en flux.

C'est la flexibilité de l'artisan allié à la qualité et la régularité industrielle.

RESEAU DE DISTRIBUTION

Avoir la maîtrise de notre réseau de distribution nous permet d'être

proche de nos clients et de mieux comprendre leurs problématiques. Lamberet personnalise et distribue ses produits directement en France, Allemagne, Espagne, Italie et s'appuie sur des partenariats de long terme dans plus de 40 pays dans le monde entier.

APRÈS-VENTE

Qualité des produits, coût d'exploitation, proximité géographique, écoute clients, service d'assistance : c'est la réponse permanente que nous offrons aux contraintes du transport et aux exigences de la sécurité alimentaire. Grâce à nos 10 sites intégrés de service et notre réseau de 350 agents SAV primaires, où que vous soyez, vous nous trouverez sur votre route...

SERVICES

Financement, leasing, véhicules d'occasion, quel que soit votre besoin, le service Lamberet, c'est vous faire bénéficier de la solution la mieux adaptée et la plus économique.



Remorque

Fourgon

Plancher-cabine

Chassis-cabine

Porteur

Semi-remorque

Caisse mobile



LE TRANSPORT DE DENRÉES PÉRISSABLES IMPOSE DES RÉGLEMENTATIONS QUI DICTENT LE CHOIX D'UNE CARROSSERIE FRIGORIFIQUE.

○ LA LÉGISLATION ET LES RÉGLEMENTATIONS

Le transport de denrées périssables est soumis à une réglementation pour garantir la sécurité des consommateurs. La France dans ce domaine applique sur son territoire national un accord international nommé ATP, crée sous l'autorité de la commission économique de Nations Unies pour l'Europe et concernant le transport international de produits alimentaires périssables et des équipements spécifiques utilisés à cet effet.

L'ATP définit en particulier un **coefficient d'isolation** ⁽¹⁾ minimum à respecter et un **coefficient de sécurité frigorifique** qui nous permet de dimensionner les groupes froids. Il en résulte des **classes frigorifiques** ⁽²⁾ qui définissent ce qu'un véhicule est autorisé à faire en matière de froid. Des **marquages réglementaires** et des **règles de certification** permettent de visualiser et d'attester cette capacité.

○ LE COEFFICIENT K ⁽¹⁾

Le coefficient « K » d'isolation est une unité de référence permettant de définir et comparer la **transmission thermique** des matériaux. Elle est exprimée en Watt pour une surface et des températures internes/externes données.

Le coefficient K est obtenu par le carrossier, après présentation d'un véhicule doté d'une isolation type dans un **tunnel de test du Cemafruid**.

Nous distinguons ainsi un **véhicule sans qualité isothermique** ($k > 0,7$), d'un véhicule de qualité « **Isotherme Normal** » ($0,7 > k > 0,4$), dit « IN », isotherme mais pas suffisamment pour les applications poussées telles que le froid négatif, et l'« **Isotherme Renforcé** » ($k < 0,4$), qui devient la norme, de part sa polyvalence et les économies d'énergies engendrées.

○ LES CLASSES ⁽²⁾

Il existe 2 principales **classes de transports** appelées « A » et « C » qui correspondent à une plage de températures comprise entre 0 et + 12° C pour la première et -20° C et + 12° C pour la seconde.

Plage de température selon groupe froid ▼	Qualité d'isolation ▶	IN	IR
		Isolation Normale, coefficient K du véhicule inférieur à 0,70 W/m ² .k.	Isolation Renforcée, coefficient K du véhicule inférieur à 0,4 W/m ² .k.
Classe A	Équipement frigorifique réglable entre 0° et 12° C inclus.	X	X
Classe C	Équipement frigorifique réglable entre -20° et 12° C inclus.		X



FRCX
06/2028

LES MARQUAGES

Ils permettent d'identifier rapidement les plages de températures autorisées et la validité dans le temps des agréments.

Les marquages ATP sont sous la forme de lettres majuscules (FRCX, FNAX...) et sont affichés sur les coins supérieurs avant des faces latérales des véhicules.

Caractères latins bleus foncés sur fond blanc de 100 mm au moins

Par exemple, cette caisse a été assemblée en avril 2021, son 1^{er} agrément de 6 ans est valable jusqu'en avril 2027.



LES AGRÉMENTS

Le renouvellement d'agrément est soumis à deux types de contrôles : techniques et sanitaires.

Techniques

- Vérification de l'état de l'isolation (absence de chocs non réparés, états des joints...)
- Contrôle de l'efficacité de la production de froid (via un test de descente en température).

Sanitaires

- Vérification des conditions d'hygiène du véhicule.

Planning des agréments d'un véhicule dans le temps :

Véhicule neuf

- Départ avec **6 ans d'agrément** à partir de la date d'assemblage des panneaux d'isolation.
- Fourniture d'une **attestation constructeur provisoire**, transmise au concessionnaire en même temps que les documents carrossiers nécessaires à l'immatriculation.
- Envoi du **certificat définitif** au propriétaire du véhicule par l'autorité de certification CEMAFROID après réception **par le carrossier** d'une copie de carte grise.

6 ans

- Fin d'agrément, **visite technique et sanitaire de renouvellement**.

9 ans

- Fin d'agrément, **visite technique et sanitaire de renouvellement**.

12 ans

- Fin d'agrément, **le véhicule n'est plus considéré comme frigorifique**.

Il n'est plus possible de renouveler l'agrément, sauf procédure spéciale et coûteuse (nous consulter).

LES AGRÉMENTS (suite)



Test de descente en température pour renouvellement d'agrément (6 ans, 9 ans).

TUNNEL CEMAFROID

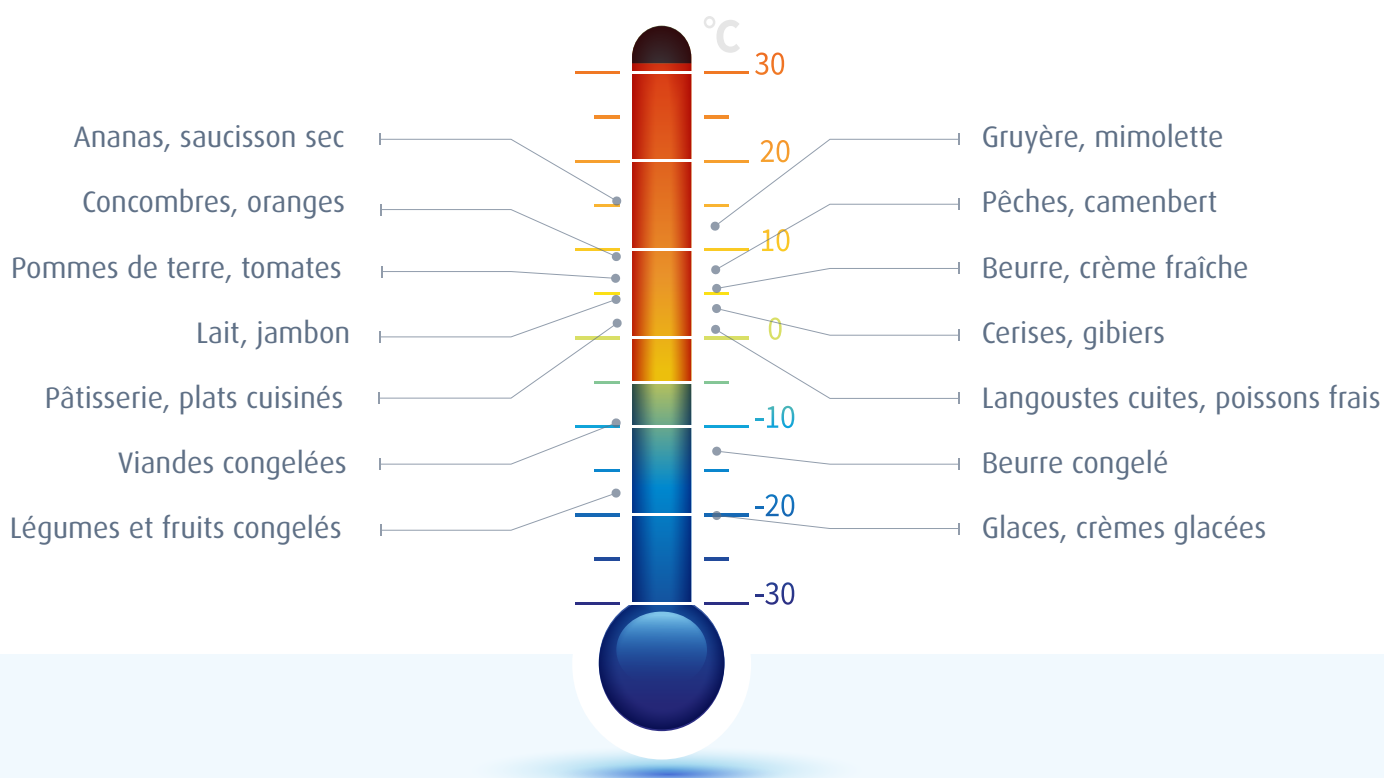
Tunnel CEMAFROID pour test et définition du coefficient d'isothermie "K" d'un véhicule type.

TEMPÉRATURES DE TRANSPORT

La réglementation précise pour chaque type de produit la température maximale de transport. Attention, ces données sont indicatives, et fournies à titre d'exemples. Nul ne peut se substituer à la responsabilité du client opérateur du transport pour

désigner la température de transport adéquate de ses produits.

Détails des textes réglementaires sur : www.paquethygiene.com



Découvrez toute notre gamme en vidéo !

LAMBERET SAS - 129 route de Vonnas - BP 43 - 01380 Saint-Cyr/Menthon - France
Tel. +33 (0)3 85 30 85 30 - communication@lamberet.fr



Kerstner LAMBERET

www.lamberet.com